

Décisions du Conseil intercommunal ARASMAC Séance ordinaire du 25 septembre 2025 à Lully

Dans sa séance ordinaire du 25 septembre 2025 à Lully, le Conseil intercommunal de l'Association Régionale de l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay (ARASMAC) a pris les décisions suivantes :

1. Préavis N°02/09.2025 – Budget 2026

- vu le Préavis N°02/09.2025 du CODIR relatif au Budget 2026
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver les budgets de l'exercice 2026 relatifs aux buts principaux :
 - a. CSR (Centre social régional) – Centre de charges 71000
 - b. AAS (Agence d'assurances sociales) – Centre de charges 72000
 - c. CRD (Centre régional de décisions) – Centre de charges 72300
2. d'approuver les budgets de l'exercice 2026 relatifs au but optionnel du secteur de l'enfance, soit :
 - a. AJEMA (accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne) – Centre de charges 73100
 - b. AFJ (Accueil familial de jour) – Centre de charges 73300

2. Préavis N°03/09.2025 – Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA – 66 places d'accueil préscolaire à Little Green House - Tolochenaz

- vu le préavis du Comité de direction
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter la création de 66 places préscolaires supplémentaires dès le 1er janvier 2026 ;
2. d'approuver et de porter au budget 2026 les montants maximums suivants, en sus des montants du préavis 02/09.2025 :
 - a. CHF 810'000.- compte 73100.4525.00 - Participation des communes ;
 - b. CHF 810'000.- compte 73100.3525.01 - Subvention par le réseau du déficit des structures.

3. Préavis N°04/09.2025 – Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA – 44 places d'accueil préscolaire à Little Green House - Echandens

- vu le préavis du Comité de direction
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter la création de 44 places préscolaires supplémentaires au sein de la structure Little Green House à Echandens, dès le 1er janvier 2026 ;
2. d'approuver et de porter au budget 2026 les montants maximums suivants, en sus des montants du préavis 02/09.2025 :
 - a. CHF 531'000. – au compte 73100.4525.00 – Participation des communes ;
 - b. CHF 531'000. – au compte 73100.3525.01 – Subvention par le réseau du déficit des structures ;
3. d'autoriser le Comité de direction à signer la convention de partenariat correspondante.


 Au nom du Conseil intercommunal
 
 Eric Rondot Marta Da Cunha
 Président Secrétaire

En vertu des art. 166 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, ces décisions sont susceptibles de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours qui suivent la publication de la décision dans la Feuille des avis officiels (FAO), conformément à l'art. 168 LEDP.

Conformément à l'art. 136 LEDP let.b, la demande de référendum ne peut pas concerner le budget pris dans son ensemble.